

TREMBLAY, Arthur, avec la collaboration de Robert BLAIS et Marc SIMARD, *Le ministère de l'Édition et le Conseil supérieur. Antécédents et création, 1867-1964*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989. 426 p.

Guy Rocher

Volume 43, Number 3, Winter 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/304830ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/304830ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Rocher, G. (1990). Review of [TREMBLAY, Arthur, avec la collaboration de Robert BLAIS et Marc SIMARD, *Le ministère de l'Édition et le Conseil supérieur. Antécédents et création, 1867-1964*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989. 426 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43(3), 434–435.  
<https://doi.org/10.7202/304830ar>

TREMBLAY, Arthur, avec la collaboration de Robert BLAIS et Marc SIMARD, *Le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur. Antécédents et création, 1867-1964*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989. 426 p.

L'histoire d'un événement reconstituée non par un historien de métier mais par un des acteurs, et qui plus est un acteur de premier plan, forme une oeuvre historique assez particulière. Et il ne s'agit pas en l'occurrence de mémoires personnels, comme ceux que de grands acteurs sociaux, politiques ou autres nous ont livrés. Il s'agit tout autrement d'un ouvrage véritablement historique, où l'auteur ne se raconte pas — à la manière, disons, de de Gaulle ou de Churchill. Tout au contraire: l'auteur — pourtant acteur essentiel d'une grande partie de ce qu'il raconte — n'apparaît à peu près jamais dans ce livre, ne parle jamais de ses interventions. À peine doit-il le faire au passage, d'une manière si discrète qu'on peut n'y rien voir. Lorsqu'il lui arrive de mentionner son rôle ou même de se citer, il le fait à la troisième personne (par exemple, p. 59-60, 71-72, 132, 368, 392-393). Ainsi, évoquant les travaux de la Commission Tremblay (du nom du juge Thomas Tremblay, et non pas d'Arthur Tremblay), il rapporte que les commissaires ont voulu «confier à un consultant de l'extérieur» de la Commission la tâche de faire une synthèse des mémoires qui avaient évoqué la question scolaire: une simple note infra-paginale renvoie au rapport — d'une haute tenue — de 407 pages qu'Arthur Tremblay remit à la Commission en 1955.

Il importe cependant ici de souligner la «collaboration» de Robert Blais, qui a largement contribué à recueillir et à classer les matériaux nécessaires dans des archives souvent en friche, et de Marc Simard, qui, en tant qu'historien, a donné à l'ouvrage le caractère d'une véritable oeuvre historique.

L'ouvrage se divise en trois grandes parties et une conclusion: la première fait l'historique de la période 1867-1960; la seconde porte sur les travaux et les recommandations de la Commission Parent; la troisième est consacrée à la suite d'événements entourant l'adoption du «Bill 60», la Loi créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation.

Pourquoi cette histoire débute-t-elle en 1867? Année de la Confédération, sans doute? Non, pas exactement. C'est qu'en réalité le premier Premier ministre du Québec au lendemain de la Confédération, P.-J.-O. Chauveau, occupait depuis 1855 le poste de surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. Devenu Premier ministre, il décida de garder sa fonction, mais avec le titre de ministre de l'Instruction publique. Il fut le premier à porter ce titre, dont ses successeurs, Gédéon Ouimet et Boucher de Boucherville, allaient s'empresser de se départir, inspirés par la doctrine «intégriste» de l'Église catholique de cette époque. Furent alors mises en place en 1875 les «structures qui dureront 90 ans et résisteront à toutes les velléités ou tentatives de réforme» (p. 10).

C'est évidemment aux événements que l'on peut encore appeler contemporains que l'auteur consacre la plus grande partie de son ouvrage, c'est-à-dire de 1953, avec la création par le gouvernement du Québec de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), à 1964, alors que furent établis le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation. À ces onze années fécondes de l'histoire québécoise,

l'auteur consacre quelque 350 pages. Et c'est évidemment dans ces pages que cet ouvrage apporte une information nouvelle. Ainsi, les archives de la Commission Parent ont permis à l'auteur de retracer «le cheminement que ses membres ont parcouru pour en arriver dans leur premier rapport à des conclusions aussi nettes et à bien des égards surprenantes, compte tenu des enjeux dans le contexte québécois» (p. 165-166). Il se trouve en effet que le secrétaire de la Commission, Louis-Philippe Audet, lui-même «un historien chevronné de l'Éducation au Québec, qui connaissait bien personnellement la valeur d'une telle source si elle est assez abondante et fidèle», a rédigé des procès-verbaux très élaborés de toutes les délibérations de la Commission. Ce «matériau inestimable» permet à Arthur Tremblay de relever les hésitations, les discussions et les efforts de consensus des commissaires au cours des mois où ils ont élaboré cette première tranche de leur rapport. Ceux qui croient que l'unanimité finalement acquise par les membres de la Commission fut chose facile seront détrompés! Et pour ne pas embarrasser les commissaires, Arthur Tremblay a eu la délicatesse de camoufler leur identité sous des lettres (commissaire A, B, C, etc.).

La troisième partie sur «Le Bill 60» apporte aussi des éclairages intéressants. Notons, par exemple, l'analyse qui est faite du dossier des réponses apportées à la consultation ordonnée par le Premier ministre au sujet du projet de loi 60. Arthur Tremblay utilise à cette fin un inventaire préparé par l'équipe du ministre Gérin-Lajoie, document hautement confidentiel à l'époque mais que l'on peut aujourd'hui consulter dans les archives du Ministère. Arthur Tremblay dit en faire une analyse sommaire et souhaite qu'on en fasse un jour une étude plus approfondie «dans une perspective d'évaluation des résultats que donne effectivement la consultation» (p. 313). L'utilisation qu'en fait Arthur Tremblay, sommaire il est vrai, est quand même éclairante. Pour le reste, les principales sources d'Arthur Tremblay et de ses collaborateurs ont été les quotidiens (principalement *Le Devoir*) et le *Journal des débats* de l'Assemblée nationale.

Soulignons enfin la conclusion de l'ouvrage, intitulée «Comment tradition et adaptation composent au début des années 60 au Québec», où Arthur Tremblay met particulièrement en lumière l'évolution qu'ont connue durant cette période les rapports entre l'Église et l'État québécois et les pas franchis par le Québec dans la voie de la démocratie.

Cet ouvrage s'inscrit dans un travail d'équipe, entrepris par le Groupe d'études sur la réforme en éducation au Québec (le GÉREQ) que coordonne Pierre W. Bélanger à l'Université Laval. Dans sa présentation, ce dernier dit que ce livre «constitue le premier de deux ouvrages portant sur «les structures supérieures du système scolaire», titre du premier tome du rapport Parent. Il sera suivi d'un autre sur l'évolution de ces mêmes instances depuis 1964» (p. xi). Après avoir lu celui-ci, on attend le suivant avec impatience.